

Communiqué de presse

Paris, le 12 juin 2022

AED en grève le 16 juin : le ministère doit entendre les revendications en urgence !

Le jeudi 16 juin, dans plusieurs départements, les assistant·es d'éducation seront en grève à l'appel d'un collectif AED local et/ou d'une intersyndicale.

Le ministère doit entendre les revendications immédiates des assistant·es d'éducation :

- ✓ la publication immédiate du décret permettant la CDIisation des collègues arrivés·es au bout de leurs 6 années de CDD ;
- ✓ la publication immédiate du décret permettant l'obtention de la prime REP/REP+ aux assistant·es d'éducation exerçant en éducation prioritaire, conformément à la décision du Conseil d'État suite au recours gagné par SUD éducation ;
- ✓ la mise en place d'une grille salariale ;
- ✓ la mise en place dans chaque département d'un plan de formation initiale et continue pour les AED.

SUD éducation soutient ces appels à la grève et met à disposition son préavis de grève généraliste déposé pour le mois de juin ; il couvre les collègues qui se mettront en grève ce jour-là.

La mobilisation massive des assistant·es d'éducation de ces deux dernières années le démontre : seule la lutte paye ! Pour SUD éducation, cette mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier car il y a encore beaucoup de choses à gagner

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



pour l'amélioration des conditions de travail des assistant·es d'éducation.

Pour cela, SUD éducation se tient aux côtés des collectifs locaux auto-organisés d'assistant·es d'éducation.

Par ailleurs, en cette fin d'année de nombreux·euses collègues font face à des pressions hiérarchiques quant aux missions qui leur sont demandées ainsi qu'aux non-renouvellements de contrat. **En cas de problème, contactez le syndicat SUD éducation de votre département !**

Pour les AED, SUD éducation revendique :

- **la titularisation sans condition des assistant·es d'éducation dans un corps de la fonction publique, par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire ;**
- **l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté ;**
- **la baisse du temps de travail ;**
- **la suppression du forfait nuit en internat ;**
- **un véritable plan de formation initiale et continue ;**
- **la création d'une brigade de remplacement dans les départements pour ne pas faire peser aux AED en poste dans l'établissement le remplacement des collègues absent·es ;**
- **un recrutement massif effectué par les rectorats, et non les chef·fes d'établissement.**